

(1)

(N^o 27.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1880-1881.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1881.

(Voir les N^{os} 91, VI, 6, 57, 59 et 66 (session 1880-1881) de la Chambre
des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1881, à la somme de neuf millions neuf cent trente-sept mille huit cent neuf francs (9,937,809 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 15 février 1881.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) JULES GUILLERY.

Les Secrétaires,
(Signé) PETY DE THOZÉE,
LÉON D'ANDRIMONT.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1881.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	305,525 »		
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	60,000 »	4,000 »	394,825 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	4,300 »	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	35,000 »	»	54,000 »
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	11,000 »	»	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire, frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement. Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	34,000	»	34,000 »
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.				
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	457,800 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers 96,927 » — de Brabant 126,539 » — de la Flandre occidentale 117,526 » — de la Flandre orientale 132,080 » — du Hainaut 118,975 » — de Liège 111,394 » — de Limbourg 74,959 » — de Luxembourg 68,770 » — de Namur 91,320 »	938,490 »	3,500 »	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues : Province d'Anvers 26,000 » — de Brabant 26,000 » — de la Flandre occidentale 26,000 » — de la Flandre orientale 26,000 » — de Hainaut 26,000 » — de Liège 30,500 » — de Limbourg 20,000 » — de Luxembourg 20,000 » — de Namur 20,000 »	220,500 »	»	2,065,790 »
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés : Traitements des commissaires. 199,800 » Frais de bureau 36,500 » Traitements des employés. 168,100 »	404,200 »	»	
15	A. Frais de route et de tournées; B. Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	42,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 56, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »		
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	5,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs et membres des Députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens	94,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses	50,000 »	»	124,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. Frais divers.	24,000 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central.— Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 fr. pourra être transférée à l'article 23	15,000 »	»	45,500 »
21	Personnel du magasin central	4,500 »	»	
CHAPITRE VII.				
FÊTES NATIONALES.				
22	Frais de célébration des fêtes nationales.—Frais d'illumination.	40,000 »	»	
23	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc.—Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc.—Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 »	»	109,200 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 »		15,000 »
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 fr. aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 4.200 francs ; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.	»	200,000 »	222,000 »
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	»	22,000 »	
	CHAPITRE X.			
	AGRICULTURE .			
27	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 50, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000		
28	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . .	125,000 »	»	
29	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces.	101,500 »	»	
30	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses .	181,700 »	»	
31	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité .	100,930 »	»	1,087,125 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
52	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	109,400	"	
55	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800	
54	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	"	20,000	
55	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	100,025	"	
56	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800	6,000	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
57	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers.	2,185,550	"	2,205,550
38	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables, prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877.	"	20,000	
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
59	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie.	9,500	"	
40	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériels, inspections, missions, dépenses diverses, bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.	520,900	50,000	
41	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	21,450	"	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen-tes.	extraordinaires et temporaires.	
42	Indemnités des greffiers des conseils de prud'-hommes.	21,000 »	»	467,450 »
43	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil.	8,000 »	»	
44	Marques de fabriques et de commerce. — Frais de publication du Recueil des marques. — Frais d'impression et d'autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	10,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel	25,500 »	»	118,250 »
46	Laboratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	21,500 »	»	
	CHAPITRE XIII. POIDS ET MESURES.			
47	Traitement des vérificateurs	75,250 »	»	118,250 »
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs. .	55 000 »	»	
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. .	12,000 »	»	
	CHAPITRE XIV. LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États-Généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger; publications d'un dictionnaire étymologique de la langue Néerlandaise.	156,000 »	56,700 »	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique. afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000. Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	68,075 »	150,200 »	
52	Palais des Académies. — Traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage et frais d'entretien.	8,850 »	»	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	47,250 »	»	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, de livres, cartes et plans délaissés par MM. Quetelet, père et fils; frais de rédaction des catalogues; impressions	26,900 »	5,050 »	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.	68,400 »	»	1,029,725 »
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . .	60,000 »	15,000 »	
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	68,500 »	»	
58	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location de la maison servant de succursale au Musée.	15,650 »	64,000 »	
59	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	88,400 »	»	
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	60,700 »	»	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
62	Archives de l'Etat dans les provinces; personnel .	54,550 »	»	
63	Frais de publication des Inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales	14,200 »	8,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	3,500 »	
	CHAPITRE XV. BEAUX-ARTS. <i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; location et appropriation à Rome, d'ateliers destinés aux lauréats de ces concours, traitement du concierge, etc., acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; deuxième annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisitions des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'Hôtel de ville de Bruxelles; (troisième annuité)	280,250 »	79,000 »	
66	Part de l'Etat dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions et dans l'organisation de l'Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles	20,000 »	40,000 »	
67	Nouveau Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du concierge	1,400 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
68	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	72,485 »	10,000 »	
69	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionne-			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	ment de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	270,000 »	»	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
70	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance. . .	36,200 »	»	
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus . .	59,060 »	200,596 »	
72	Musée royal d'armures et d'antiquités.— Personnel.	18,100 »	»	
73	— — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	29,800 »	5,000 »	
	<i>Monuments publics.</i>			
74	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	30,000 »	»	1,745,985 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
75	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	76,000 »	57,000 »	
76	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 »	»	
77	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. .	6,000 »	»	
78	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
79	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	137,010	"	
80	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	65,508	"	
81	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,626	"	
82	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseils de perfectionnement des études musicales. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. Subside annuel en faveur d'un ancien professeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	161,000	10,000	
	CHAPITRE XVI. SERVICE DE SANTÉ.			
85	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	rendus pendant les épidémies ; publications relatives aux sciences médicales ; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique ; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil ; prix quinquennal des sciences médicales	149,000 »	5,000 »	185,195 »
84	Académie royale de médecine	31,195 »	»	
	CHAPITRE XVII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
85	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	»	32,316 »	32 316 »
	(Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 85 à l'article 2) (Personnel).			
	CHAPITRE XVIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
86	Dépenses imprévues non libellées au Budget. .	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	8,884,647 »	1,055,162 »	9,937,809 »